

RUE THIERS

UN MEURTRE

Il y a cent ans, en janvier 1911, Le Vésinet a été le théâtre d'un terrible fait divers, qui nous est décrit dans un dossier conservé aux Archives départementales des Yvelines*.

Il est 4 heures du matin ce mercredi 4 janvier 1911. Les deux agents de police municipale de garde cette nuit-là s'apprêtent à effectuer leur ronde. A la sortie du poste, ils sont interpellés par Adèle Guillemette, tenancière d'un débit de vins rue Thiers et place du Marché. Celle-ci tente de leur expliquer que son compagnon, Eugène Barland, avait menacé de la tuer, elle, ainsi que son fils. Les agents décident de l'accompagner sur-le-champ à son domicile. « *Je crois qu'il a dû se passer quelque chose* », prononce en chemin Madame Guillemette.

En arrivant au débit de vins, les policiers trouvent le fils Guillemette, Lucien, seul dans la salle principale. Le policier Boutouyry demande à l'adolescent où se trouve Barland : « *il est couché* » répond-il. En entrant dans une des pièces situées dans l'arrière-boutique, l'agent aperçoit Barland étendu tout habillé sur un lit, poussant des râles, le visage couvert d'un linge ensanglanté. Au sol, une mare de sang. « *Que s'est-il passé ?* », s'exclame le policier. Aucune réponse. L'agent Lamy est immédiatement chargé de trouver un médecin et de prévenir le chef de la police.

Le docteur Renous, après un examen rapide, indique que de toute évidence Barland a été frappé à plusieurs reprises avec un instrument tranchant. Son état est désespéré. Le jeune homme déclare alors : « *c'est moi qui l'ai tué, j'ai profité qu'il dormait pour lui porter des coups de hache. Si je ne l'avais pas tué, c'est lui qui m'aurait tué, ainsi que ma mère, il avait un revolver qu'il cachait sous son oreiller* ». Le corps agonisant de Barland est transporté à l'hôpital de Saint-Germain, où il décède une heure après son admission. Entre temps, l'arme du crime ainsi que le revolver sont retrouvés ; l'agent Lamy, chargé de garder l'adolescent, décrit celui-ci comme impassible et il le surprend même à siffloter.

« Oui, maintenant je le regrette »

Lors de son interrogatoire, le jeune apprenti serrurier bientôt âgé de 16 ans, explique que cela faisait déjà un an qu'il avait l'intention de tuer Barland, et qu'il en avait informé sa mère.

Celle-ci avait tenté de l'en dissuader en l'assurant qu'elle réussirait à rompre. Parlant de son geste, Lucien Guillemette déclare : « *Oui, maintenant je le regrette* ».

L'enquête confirme en effet que Barland, ivre presque en permanence, battait et injuriait continuellement sa compagne. Veuve depuis 1904, Adèle Guillemette, 46 ans, décrit cette relation, qui durait depuis 3 ans, comme son martyre. Tout le quartier savait que Barland la frappait, et les coups qu'il lui a portés dans la nuit du 3 au 4 janvier, son fils n'a plus été capable de les supporter.

Le procès de Lucien Guillemette a lieu le 3 mars devant la cour d'assises de Versailles (sa mère n'a pas été poursuivie faute de charges suffisantes). Le Courrier de Versailles nous apprend que M. Dumas, substitut du procureur

de la République, soutient l'accusation et que Maître Grandcollot, avocat du barreau de Paris, présente la défense du jeune prévenu.

Aux questions posées par la cour à l'issue de l'audience, le jury répond : « *Lucien Guillemette est-il coupable d'avoir commis un homicide volontaire sur la personne du sieur Barland ?* », réponse « *non* » ; « *ledit homicide a-t-il été commis avec préméditation ?* », réponse « *non* » ; « *l'accusé était-il âgé de moins de seize ans ?* », réponse « *non* » ; « *A-t-il agi avec discernement ?* », réponse « *non* ». En conséquence de quoi, Lucien Guillemette est acquitté.

Damien RIEHM

* Archives départementales des Yvelines : cote 2 U 681.

La rue Thiers et la place du Marché. Détail d'une carte postale du début du XX^{ème} siècle (collection Archives municipales).

